

LA
Semaine
Religieuse
DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Aux prières. — IV Ordination. — V Profession religieuse. — VI Correspondance romaine. — VII Prédication du carême à la cathédrale. 5me sermon du Rév. Père Colomban-Marie, o. f. m. L'aumône. — VIII L'Encyclique sur l'Immaculée Conception et le jubilé.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 3 avril

Fête de Pâques et fin du temps pascal.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 3 avril

FETE DE PAQUES, double de 1ère cl. avec octave privil. ; d'ici à la Pentecôte on remplace l'Asperges par *Vidi aquam* ; préface de Pâques. — Après vêpres, ant. *Regina cœli* jusqu'au dim. de la Ste-Trinité. J. S.

AUX PRIERES

Frère Victrice, des Frères de la Charité, décédé à la Longue-Pointe.

Sœur Mary Blakeley, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Mme G. Carrière, née Marie-Louise Gagné, décédée à Montréal.

Mme Gustave Saucier, née Céline Vanasse, décédée à Maskinongé.

M. Jules Campeault, décédé au Lac Supérieur.

M. Urgel-E. Archambeault, décédé à Montréal.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 2 mars 1904.



ES pèlerinsges commencent à arriver et le cercle des réceptions du Souverain-Pontife s'accroît. Des diverses audiences qu'il accorde, principalement aux supérieurs et procureurs généraux d'ordre qui viennent à Rome lui faire part de leurs angoisses et chercher une consolation dans ses exhortations, il résulte une grande expression de confiance. A prendre ses paroles au pied de la lettre, il semblerait que le triomphe de l'Eglise soit prochain, que cette épreuve violente n'est autre que les dernières convulsions d'un ennemi impuissant et que, passé ce court espace de temps, la paix sera rendue à l'Eglise. Sur quoi s'appuie le Souverain-Pontife pour faire montre d'une pareille confiance dans l'avenir, pour rendre raison de cette espoir qu'il inculque à tous ceux qui ont le bonheur de l'approcher, je ne saurais le dire. Mais le fait est indéniable et frappe tous ceux qui réfléchissent.

— Et il y a, en effet, bien des raisons d'espérer : le cinquante-naire de l'Immaculée Conception qui devra se résoudre en une pluie de grâce sur cette terre qui a été témoin du plus grand de ses triomphes ; la violence même du mal qui fait penser à l'adage : *violentum non durat* ; le besoin que l'Eglise a de la France qui a toujours été sa ressource et sa défense et qui est encore le plus puissant moyen d'évangélisation. Et puis, la guerre est déclarée ; et c'est précisément dans ces commotions qui ébranlent les peuples que Dieu agit d'une façon plus puissante. Dieu ne veut pas multiplier les miracles ici-bas ; nécessaires pour établir la foi, il ne nous en donne plus que de temps en temps pour nous faire voir que son bras n'est point raccourci ; il se réserve pour le grand jour de l'éternité, où il emploiera toute sa puissance à rendre heureux ses élus. Ce sera le grand miracle du ciel, qui dépasse, comme le dit saint Paul, tout ce

que l'homme non seulement peut voir et entendre, mais concevoir. Or la Providence excelle à se servir des éléments humains pour tout diriger selon ses fins. Nous en avons eu un exemple admirable en 1801 à l'occasion de l'élection de Pie VII ; qui sait ce que la guerre nous réserve ? Le pape, a-t-il, en-dehors de ces motifs, des lumières surnaturelles ? J'ai entendu des gens sérieux l'affirmer ; il est certain qu'il est un homme d'une foi à soulever les montagnes.

— Un nouveau journal, mensuel cependant, vient de paraître à Rome. Ce sont les *Paroles françaises et romaines*, de M. Jean de Bonnefon. A vrai dire, si un nouveau journal pouvait être utile à Rome, ce ne sera pas celui-là. Profondément attaché à la couronne d'Italie, comme il le dit dans sa préface, il ne pourra pas compter sur les catholiques qui voient avec raison dans l'Italie le persécuteur de la papauté, l'état qui lui a ravi son indépendance et s'est emparé de ses possessions treize fois séculaires. Ouvrons la revue, c'est une suite continue d'articles courts où tous sont pris à partie. Les Français ne s'abonneront pas à un journal quand, après avoir vu leur nom sur la couverture comme abonnés, ils s'exposeront à lire d'eux un portrait qui ne pourrait que leur déplaire s'il était vrai, mais qui, la plupart du temps, manque à ce devoir de sincérité journalistique.

— M. de Bonnefon s'est fait dans *l'Eclair* et le *Journal*, journaux parisiens, le porte parole ecclésiastique. A lui la rubrique sur les affaires de l'Eglise, les différends qui peuvent exister entre prélats, entre curés. On était habitué à ces articles ; l'esprit incontestable dont ils étaient coulés ne faisait point pardonner leurs mauvaises tendances et leurs funestes résultats. Faire de pareils articles à Rome pourra avoir en commençant un succès de curiosité. On achètera cette feuille pour voir si on ne s'y trouve pas et si on y lit la chronique sur le voisin ; mais ce sera tout le résultat obtenu. Beaucoup de bruit pour rien.

— Quand il parle de l'Eglise, M. de Bonnefon n'est pas plus respectueux que lorsqu'il trace le portrait des individus. Il a un article

sur les Indulgences où il s'étonne, qu'après avoir publié cent fois la gratuité absolue des indulgences, l'Eglise les fasse payer. Et, pour appuyer sa thèse, il cite une longue liste de pouvoirs qu'accorde la Congrégation des Indulgences, avec les taxes exigées pour chacun d'eux.

— D'abord il fait entrer en ligne de compte les frais d'agence. Or chacun sait que l'agence est la récompense d'un service. Vous priez quelqu'un de faire telle démarche ; il y emploie son temps, sa peine, il doit être rétribué. Et c'est encore heureux que l'Eglise, en tarifant l'agence, n'ait pas permis à ces intermédiaires de faire payer leurs services plus qu'ils ne valent. Faites vos affaires par vous-même, et vous éviterez des frais. Mais il y a des taxes de chancellerie. C'est encore tout rationnel. Pour vous délivrer la concession, il faut qu'elle soit examinée par divers employés, que votre supplique soit remise dans les formes, qu'on étudie si la concession n'a rien qui s'écarte des règles ou des usages de l'Eglise ; et ces légères taxes servent précisément à payer, et combien modestement, les personnes qui travaillent pour vous. Le raisonnement de l'auteur serait juste si l'indulgence était payée par celui qui en use et en proportion de l'importance de la faveur. Or rien de plus faux. On demande une indulgence de la portioncule pour une paroisse. Quel rapport y a-t-il entre cette faveur (taxe 7 francs) et les milliers de personnes qui pendant sept années pourront bénéficier des grâces immenses attachées au grand pardon d'Assise ? Un prêtre demande le pouvoir de bénir les croix, médailles et chapelets. Rome le lui accorde pour cinq ans. La taxe est de 3 francs. Quel rapport y a-t-il entre cette somme et les centaine de mille objets auxquels pourra être attachée cette précieuse faveur ? Et M. de Bonnefon s'indigne en parlant du marché et du trafic des indulgences !!!

— On a ainsi une idée de cette nouvelle revue qui, si elle est française par la langue et par l'esprit de Voltaire qui l'anime, est romaine uniquement parce qu'elle parle mal des choses et des personnes de Rome !!

DON ALESSANDRO.

 PREDICATION DU CAREME

 A la cathédrale

 5me SERMON DU RÉV. PÈRE COLOMBAN-MARIE, o. f. m.

 L'AUMONE

 RÉSUMÉ

*Beatus qui intelligit super egenum
et pauperem.*

“ Bienheureux l'homme qui a
l'intelligence du pauvre ”.

Monseigneur,

Mes frères,

NNE des plaies les plus douloureuses de l'humanité à l'époque où Jésus vint restaurer le monde, c'était la division profonde qui existait entre les riches et les pauvres. C'est un fait attesté par l'histoire presque partout. En-dehors du peuple juif, le pauvre, le faible, le malheureux, passait de l'état de *personne* à l'état de *chose* et devenait la propriété d'un riche qui l'achetait à vil prix. Voilà ce que deviennent la fraternité, l'égalité et même la liberté, quand elles n'ont d'autres garants que la nature et la raison.

Un des plus grands bienfaits du christianisme fut précisément la fusion opérée entre ces deux classes extrêmes de la société, rapprochement harmonieux dû à la charité. Mais un fait que l'histoire atteste aussi bien que les précédents, c'est que, à mesure que nous nous éloignons du Christ et de sa doctrine, malgré les grands mots de fraternité, etc., qu'on jette dans le monde, la division renaît et la fameuse question sociale, ancienne comme le monde, reparait. Même ici, mes frères, vous en avez eu des échos et votre expérience s'ajoute à celle des autres, pour vous presser de revenir au Christ et à la charité.

La manifestation la plus pratique de cette charité, c'est l'aumône. Vous en dire les avantages ; vous indiquer la manière de vous en acquitter ; voilà le double but de cette conférence.

I

Il est peu d'œuvres comblées d'autant d'éloges par l'Écriture et par les Pères, que l'aumône. C'est à bon droit, car on peut dire qu'elle est le salut du pauvre et surtout le salut du riche.

a) Elle est le salut du pauvre en justifiant à ses yeux la Providence de Dieu.

A dire vrai, rien de plus déconcertant pour notre raison que l'inégal partage des biens de la terre entre ceux qui l'habitent. Car, il n'y a pas à le nier, il y a bien des malheureux, des hommes qui ont faim, qui ont froid, qui souffrent ; il y a des foyers où des enfants, des femmes, des vieillards, sont privés du nécessaire ; il y a des mansardes où de pauvres ouvriers ne peuvent même pas cacher avec sécurité leur misère et leurs larmes, d'où il leur faut sortir parce qu'ils n'ont pas de quoi payer ce chétif abri... En un mot, il y a des créatures de Dieu qui souffrent, qui pleurent, et, chose plus triste encore, qui voient pleurer et souffrir les êtres qu'ils aiment le plus, sans pouvoir les soulager.

Et pourtant, douloureux contraste ! dans la même ville, dans les rues que ce pauvre traverse chaque jour pour aller à son travail, il y a des hommes, des femmes, des enfants, abondamment pourvus du superflu, qui nagent dans le bien-être et le plaisir.

A cette vue, comprenez-vous que le cœur de ce déshérité de la fortune se serre, qu'un cri de révolte sorte de ses lèvres : ne suis-je pas digne autant que d'autres d'avoir ma part au banquet de la vie ? et si elle m'est refusée par l'auteur de mon existence, est-il juste ? et la Providence n'est-elle pas un mensonge ?

O Pauvre, tais-toi, et ne blasphème pas ton Créateur. Laisse-moi te dire la vérité. Eh bien ! oui, Dieu est juste et sa Providence n'est pas en défaut ; car elle a prévu et disposé un moyen de secourir ton infortune. C'est un devoir aux riches de la terre.

Pensez-vous, en effet, vous riches, que Dieu vous ait donné l'abondance des biens dont vous jouissez—car il faut le reconnaître, c'est de Dieu et non pas d'un autre que vous les tenez—pensez-vous qu'il vous les ait donnés, pour que vous puissiez en disposer au gré de vos passions, sans que vous ayez à en rendre compte à celui qui vous les a départis ? surtout quand, à côté de vous, un grand nombre de vos semblables souffrent et sont dans le besoin ? Non certes, car

alors Dieu nous apparaîtrait comme injuste et cruel. Mais en vous remettant ces biens, il vous les a confiés comme à ses trésoriers en faveur des pauvres... Il aime ses pauvres, il est leur protecteur et leur défenseur, et il a voulu qu'ils fussent servis par vous dans leurs besoins. Quand vous avez prélevé sur votre fortune de quoi répondre à vos besoins et à ceux de votre famille conformément à votre condition, le reste est pour les pauvres. Allez donc faire votre devoir, vous qui avez la fortune ; allez à ce pauvre au cœur ulcéré, allez avec votre aumône, avec votre cœur ; allez lui donner des preuves d'amour et des témoignages d'estime. Devant cette vision de la charité, la Providence ne lui semblera plus injuste, il sera réconcilié avec Dieu et avec vous. Il sera sauvé ! Et vous, aussi !

b) Oui, vous aussi, vous serez sauvés par l'aumône que vous aurez faite ; car elle est votre unique moyen de salut.

Qui n'a été frappé de la rigueur de Jésus dans son Evangile vis-à-vis des riches ? « Malheur à vous riches ! etc. »

« Il est plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille... etc... »

Quel riche n'a tremblé devant ces anathèmes ? et ne s'est demandé par quel moyen y échapper ? Il n'y en a qu'un, c'est l'aumône. Et si, par la résignation le pauvre peut se sauver sans le riche, le riche ne le peut sans le pauvre. Le pauvre est pour lui le portier du ciel, telle est, dit Bossuet, sa suréminente dignité. L'aumône est donc la condition de votre salut. Quand dans l'église un prêtre élève la voix en faveur des pauvres, il ne plaide pas seulement la cause des pauvres, mais bien celle des riches.

C'est d'ailleurs dans l'aumône qu'avec le salut les riches trouveront la seule vraie joie pour eux ici-bas. Ce n'est pas au sortir des vains plaisirs du monde qu'ils se sentent heureux ; mais quand ils reviennent de ces humbles demeures où ils ont porté la joie avec la charité, où ils ont fait couler les larmes de la reconnaissance, où ils ont vu descendre sur eux les bénédictions du ciel en réponse aux prières du pauvre.

II

C'est donc une fonction sociale religieuse que la richesse ; et l'aumône en est l'accomplissement. Dès lors, elle doit revêtir certaines conditions.

a) La première est un religieux respect.

Pourquoi ? Parce que dans le pauvre et le malheureux la foi nous montre Dieu lui-même.

C'est là, en effet, le secret divin de la transformation opérée par le christianisme. Jésus s'est fait pauvre, il a vécu dans la société des pauvres, il est venu évangéliser les pauvres, il a glorifié et béatifié la pauvreté, enfin il s'identifie avec les pauvres. « Ce que vous avez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait » ; voilà ce qu'il dira au jour du jugement à ceux qui auront nourri et vêtu le pauvre, visité le malade et le prisonnier.

Jésus-Christ est donc bien dans le pauvre, ce n'est pas une fiction mais une divine réalité. Cette présence réelle donne au pauvre une dignité qui dépasse tous ses rêves et qui renverse les rôles dans ses relations avec le riche. Voilà pourquoi, au moyen-âge, je vois les riches aller au-devant du pauvre voyageur et lui offrir l'hospitalité dans leur château. Les rois lui lavent les pieds avec respect et les reines se font un honneur de le servir à table. Cela m'explique la fondation, en face des cathédrales splendides, de ces palais, que l'antiquité n'avait pas connus et qui s'appelèrent les Hôtels-Dieu. C'étaient comme deux temples où le même Christ habitait ; et, entre les deux, le monastère fournissait au Christ dans le Sacrement, comme au Christ dans le pauvre, ses adorateurs et ses servantes.

Et cela vous explique, mes frères, comment des jeunes filles, les vôtres, auxquelles tout sourit dans le monde, s'arrachent aux embrassements de leurs parents pour aller se vouer jusqu'au dernier souffle au service de malheureux qu'elles ne connaissent même pas. C'est qu'en eux, elles ont aperçu le Sauveur ; et c'est lui qu'elles aiment, qu'elles adorent et qu'elles servent dans la personne de leurs frères et de leurs sœurs infortunés.

Faites leur donc votre aumône avec un religieux respect.

b) Et puisqu'elle s'adresse au Christ, qu'elle soit généreuse. C'est ici, mes frères, que le luxe vous est permis, un luxe méritoire devant Dieu et vraiment glorieux devant les hommes. Jadis, quand les grandes dames des nobles seigneurs, faisaient elles-mêmes leur cuisine et veillaient, le soir, en filant leur quenouille, au coin de l'âtre, ce qui les distinguait c'étaient les monastères qu'elles avaient fondés, les églises qu'elles avaient construites, les hospices, les universités qu'elles avaient princièrement dotés. Pourquoi, mes frères, ne feriez-

vous pas consister votre magnificence, non dans le luxe de vos meubles ou de vos parures, mais dans le nombre de pauvres que vous entretenez, d'orphelins que vous adoptez, ou de bonnes œuvres que vous faites ?

Et ne répondez pas, mes frères, à ceux qui vous demandent : Je n'ai point d'argent. Pardon, vous en avez et Dieu vous l'a donné pour les pauvres. Vous n'avez pas d'argent ! Jamais vous n'oseriez dire cela devant le monde ; et pour les plus grandes folies, vous auriez de l'argent. Vous n'avez pas d'argent ! « Votre main, où je vois briller un riche bijou, répond saint Basile, votre main vous accuse ouvertement de mensonge. Que de malheureux, cet anneau seul pourrait soulager ! »

Mais cela n'en finit plus, tous ces quêteurs deviennent bien importuns ! On est importun ! c'est que les besoins sont multiples. Vous ne vous en doutez pas, mes frères, du sein de vos plaisirs et de vos fêtes ; vous n'entendez pas tous les cris de douleur qui montent jusqu'à vous. Mais allez à nos différentes œuvres, le dimanche, au lieu de consumer vos après-midis dans l'ennui et le jeu, allez en famille visiter nos pauvres ; allez aux incurables, aux hopitaux, visitez les orphelins, les vieillards, les aveugles, les sourds-muets, vous verrez là des misères que vous ne soupçonniez pas. Je ne vous demande pas de vous enfermer dans ces salles fétides et de vivre dans la compagnie perpétuelle de tant d'infortunés ; mais par vos aumônes venez en aide à celles qui en ont le courage.

On est importun ! mais c'est que vos devoirs sont multiples. Outre celui de la *charité* dont je vous entretiens et qui vous oblige envers tous, il y en a d'autres à remplir. Quand les âmes pures échappent au monde pour se renfermer dans un cloître, afin d'y faire pénitence pour vos péchés et de prier pour vous ; n'est-ce pas un devoir de *reconnaissance* pour vous de pourvoir à leur subsistance, et de dégréver le cloître modeste dans l'étroite enceinte duquel va s'écouler leur existence mortifiée ? Et quand l'Eglise vous tend la main pour la décoration de ses temples et pour la subsistance de son clergé, c'est un devoir de *justice* que vous avez à remplir à son égard.

Et cependant, il faut bien songer à l'avenir et prévoir l'établissement de nos enfants ?

Oh oui, mes frères, pensez à l'avenir, à votre vieillesse ; et quand vous êtes tentés de faire des dépenses de luxe incompatibles avec votre fortune, songez que plus tard vous aurez besoin du nécessaire et restreignez vos dépenses.

Oui, pensez à votre avenir ! Je veux dire à la mort, où vous ne garderez rien que vos bonnes œuvres ; à l'avenir, c'est-à-dire au jugement dont la sentence terrible est celle-ci : « J'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger. J'ai été malade et vous ne m'avez point visité, etc... » ; à l'avenir, c'est-à-dire à votre éternité où il faut vous faire des trésors que le voleur ne prendra point et que la rouille ne pourra ronger.

Il faut songer à vos enfants. Oh oui ! pensez à leur avenir. Donnez-leur une éducation convenable conforme à leur condition et à leur vocation. Proposez-vous de leur venir en aide dans leur premier établissement ; et dans ce but économisez sur vos dépenses de luxe. Mais aussi songez à leur assurer les bénédictions du ciel ; songez qu'il y a des bénédictions héréditaires dans les familles qui aiment les pauvres ; songez qu'une épouse, bonne, sage, fidèle, est un présent de l'Eternel pour votre fils ; que pour votre fille un époux sobre, chrétien et vertueux, est un rare don du Ciel ; que d'en haut vient la fécondité et le succès ; et que pour obtenir tant de grâces nécessaires à l'établissement de vos enfants, ce n'est pas trop des prières des pauvres, des malades, des monastères et des églises que vous aurez soutenus de vos aumônes. Surtout ne croyez pas qu'il faille leur préparer une fortune sur laquelle ils puissent compter ; assurance qui rendra leur éducation molle et efféminée, qui fera d'eux des paresseux et des vicieux, des incapables et des nuls, comme on en voit malheureusement dans certains pays où les classes riches préparent ainsi leur ruine et leur honte, avec l'avènement des couches sociales inférieures.

O aumône ! de quelque côté que je t'envisage, tu es belle et divine ! Tu unis ce qui était séparé ; tu calmes ce qui était révolté ; tu donnes la paix à ceux qui souffrent ; tu abaisces l'orgueil des riches et tu relèves plus encore l'humilité du pauvre ; tu corriges les inégalités sociales et, sans aucun de ces partages et de ces nivellements tant rêvés, qui seraient le fruit de bouleversements sociaux toujours à recommencer, tu fondes une société où le pauvre n'est pas moins que le riche, et où tous sont les enfants heureux d'un même bon Père qui est Dieu !

O vous qui avez la richesse, vous qui êtes dans l'aisance, faites l'aumône ; vous racheterez vos fautes, vous sauvez vos âmes, vous raffermirez la société branlante, et vous vous enrichirez pour le ciel.

Amen.

ORDINATION

Dimanche, le 20 mars, dans la chapelle de l'archevêché, par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ont été ordonnés :

Tonsurés

Pour l'Ordre des Frères-Mineurs : F. D. Desrosiers ;

Pour l'Institut des Clercs de Saint-Viateur : FF. J.-J. Badel, F. Bourachot, D. Charette, P. Dabé, G. Dumas, X. Gagnon, H. Gardon, O. Roch.

Diacres

Pour l'Ordre des Frères-Mineurs : F. L. Minette.

Pour la Compagnie de Jésus : FF. M. Joy, J. Bourgeois, L. Davrout, J. Waddel.

L'ENCYCLIQUE

SUR

L'IMMACULÉE CONCEPTION ET LE JUBILÉ

LE 11 février, en la fête de l'apparition de l'Immaculée à Lourdes, a été publiée l'Encyclique *ad diem illucentissimum*, datée du 2 février, et promulguant un jubilé à l'occasion du cinquantenaire de la définition dogmatique, et aussi du début du pontificat de Pie X.

Le pape commence par rappeler les termes de la définition du dogme par Pie IX, et les manifestations enthousiastes qui l'accueillirent. Il désire et il espère que le jubilé présent les renouvellera. Il a le pressentiment que les espérances conçues lors de la proclamation seront réalisées dans un avenir peu éloigné. Sans doute, les

temps sont plus mauvais que jamais ; toutefois, depuis cette proclamation les grâces ont déjà été innombrables.

Le Saint-Père cite le concile du Vatican, la définition de l'infailibilité, le mouvement des pèlerinages vers le pape, les saints et longs pontificats de Pie IX et de Léon XIII, les miracles de Lourdes, où est professé le culte de l'Immaculée Conception elle-même.

Il y a donc lieu d'espérer, car la délivrance est toujours proche des extrémités du mal.

Il y a une autre raison pour célébrer ce jubilé avec éclat. Voulant tout restaurer dans le Christ, nous trouvons en Marie la route la plus sûre et la plus facile pour arriver au Christ.

Le pape rappelle, en termes magnifiques, les enseignements catholiques sur la place de Marie dans la Rédemption du genre humain. Etant notre mère véritablement dans l'ordre surnaturel, ayant participé par ses douleurs au sacrifice du Calvaire, elle est, auprès de son Fils, une puissante médiatrice et l'avocate du monde entier.

Le but essentiel du présent jubilé doit être le développement de l'amour du seul Sauveur, par une observation plus parfaite des commandements de Dieu et par une horreur plus souveraine du péché.

En effet, le dogme de l'Immaculée Conception repose sur la répugnance essentielle qui existe entre le péché et Dieu. De plus, la vraie dévotion envers Marie est l'imitation de ses vertus.

Le pape recommande surtout l'imitation de la foi de Marie, de son espérance, et de sa charité. Il rappelle l'héroïsme unique de la foi de la Vierge au pied de la croix. D'ailleurs, la croyance au dogme de l'Immaculée Conception détruit comme un antidote les plus graves erreurs modernes, à savoir : la négation du péché originel, celle de la nécessité de la Rédemption, et conséquemment de l'Eglise, le rationalisme, le matérialisme, l'anarchisme, cette

terrible doctrine actuelle, qui est ruinée par le dogme de l'Immaculée Conception.

La charité de Marie à notre égard est toujours aussi grande dans le ciel. Ayons donc confiance et courage dans notre lutte contre le mal.

Afin de nous aider, le pape accorde une indulgence extraordinaire en forme de jubilé. Il durera à Rome du premier dimanche du Carême à la fête du *Corpus Domini* et, hors de Rome, pendant la même période, ou pendant trois mois, même non continus, déterminés par les ordinaires, mais avant le 8 décembre.

Le Souverain-Pontife conclut par une nouvelle attestation de son espérance dans le secours prochain et puissant de Marie.

PROFESSION RELIGIEUSE

SAMEDI, le 19 mars, une cérémonie de profession avait lieu dans la chapelle de la maison-mère des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine.

Deux religieuses : Sœur Marie-Honorius et Sœur Marie-Laurentia émettaient leurs *vœux perpétuels*.

Six novices faisaient leurs *premiers vœux* : Sœur Thomas du Rosaire, née Gray, de Victoria, C. B. ; Sœur Marie-Jeanne du Portugal, née Charlebois, de Montréal ; Sœur Marie-Arthémie, née Mercier, des Trois-Rivières — *professes vocales* ; Sœur Marie-Alberthe, née Lacasse, de Saint-Hippolyte ; Sœur Marie-Théonas, née Dubé, de Haverstraw, N. Y. ; Sœur Marie-Moïse, née Turcotte, de Saint-Hippolyte-de-Wotton — *professes coadjutrices*.

La pieuse cérémonie fut présidée par le Rév. Père J. Jodoin, O. M. I., qui prêcha aussi le sermon de circonstance.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
NOTRE TRES SAINT-PERE LE PAPE PIE X

AD DIEM ILLUM LAETISSIMUM

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES
ET AUX AUTRES ORDINAIRES, QUI SONT EN PAIX ET EN
COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE. (N. B)

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES,
ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES QUI SONT EN PAIX ET EN COMMUNION
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

PIE X, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

E cours du temps nous ramènera, dans peu de mois, à ce jour d'incomparable allégresse où, entouré d'une magnifique couronne de cardinaux et d'évêques — il y a de cela cinquante ans — Notre prédécesseur Pie IX, pontife de sainte mémoire, déclara et proclama de révélation divine, par l'autorité du magistère apostolique, que Marie a été, dès le premier instant de sa conception, totalement exempte de la tache originelle. Proclamation dont nul n'ignore qu'elle fut accueillie par tous les fidèles de l'univers d'un tel cœur, avec de tels transports de joie et d'enthousiasme, qu'il n'y eut jamais, de mémoire d'homme, manifestation de piété, soit à l'égard de l'auguste Mère de Dieu, soit envers le Vicaire de Jésus-Christ, ni si grandiose ni si unanime. — Aujourd'hui, Vénérables Frères, bien qu'à la distance d'un demi-siècle, ne pouvons-nous espérer que le sou-

(N. B.) Cette traduction française a été faite à Rome.

venir ravivé de la Vierge Immaculée provoque en nos âmes comme un écho de ces saintes allégresses, et renouvelle les spectacles magnifiques de foi et d'amour envers l'auguste Mère de Dieu, qui se contemplèrent en ce passé déjà lointain ? Ce qui Nous le fait désirer ardemment, c'est un sentiment, que Nous avons toujours nourri en Notre cœur, de piété envers la bienheureuse Vierge, aussi bien que de gratitude profonde pour ses bienfaits. Ce qui, d'ailleurs, Nous en donne l'assurance, c'est le zèle des catholiques, perpétuellement en éveil, et qui va au-devant de tout nouvel honneur, de tout nouveau témoignage d'amour à rendre à la sublime Vierge. Cependant Nous ne voulons pas dissimuler qu'une chose avive grandement en Nous ce désir : c'est qu'il Nous semble, à en croire un secret pressentiment de Notre âme, que Nous pouvons Nous promettre, pour un avenir peu éloigné, l'accomplissement des hautes espérances, et assurément non téméraires, que fit concevoir à Notre prédécesseur Pie IX et à tout l'épiscopat catholique la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception de Marie.

Ces espérances, à la vérité, il en est peu qui ne se lamentent de ne les avoir point vues jusqu'ici se réaliser, et qui n'empruntent à Jérémie cette parole : *Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas venu : le temps de la guérison, et voici la terreur* (1). Mais ne faut-il pas taxer de peu de foi des hommes qui négligent ainsi de pénétrer ou de considérer sous leur vrai jour les œuvres de Dieu ? Qui pourrait compter, en effet, qui pourrait supputer, les trésors secrets de grâces, que, durant tout ce temps, Dieu a versés dans son Eglise à la prière de la Vierge ? Et, laissant même cela, que dire de ce concile du Vatican, si admirable d'opportunité ? et de la définition de l'infailibilité pontificale, formulée si bien à point à l'encontre des erreurs qui allaient sitôt surgir ? et de cet élan de piété, enfin, chose nouvelle et véritablement inouïe, qui fait affluer, depuis longtemps déjà, aux pieds du

(1) Jer., VIII, 15.

Vicaire de Jésus-Christ, pour le vénérer face à face, les fidèles de toute langue et de tout climat ? Et n'est-ce pas un admirable effet de la divine Providence que Nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, aient pu, en des temps si troublés, gouverner saintement l'Eglise, dans des conditions de durée, qui n'avaient été accordées à aucun autre pontificat ? A quoi il faut ajouter que Pie IX n'avait pas plus tôt déclaré de croyance catholique la conception sans tache de Marie que, dans la ville de Lourdes, s'inauguraient de merveilleuses manifestations de la Vierge ; et ce fut, on le sait, l'origine de ces temples élevés en l'honneur de l'Immaculée Mère de Dieu, ouvrages de haute magnificence et d'immense travail, où des prodiges quotidiens, dus à son intercession, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne. — Tant et de si insignes bienfaits accordés par Dieu, sur les pieuses sollicitations de Marie, durant les cinquante années qui vont finir, ne doivent-ils pas nous faire espérer *[le salut pour un temps plus prochain que nous ne l'avions cru ?* Aussi bien, est-ce comme une loi de la Providence divine, l'expérience nous l'apprend, que des dernières extrémités du mal à la délivrance, il n'y a jamais bien loin. *Son temps est près de venir, et ses jours ne sont pas loin. Car le Seigneur prendra Jacob en pitié, et en Israël encore il aura son élu* (2). C'est donc avec une entière confiance que nous pouvons attendre nous-mêmes de nous écrier sous peu : *Le Seigneur a brisé la verge des impies. La terre est dans la paix et le silence ; elle s'est réjouie et elle a exulté* (3).

Mais, si le cinquantième anniversaire de l'acte pontifical, par lequel fut déclarée sans souillure la conception de Marie doit provoquer au sein du peuple chrétien d'enthousiastes élans, la raison en est surtout dans une nécessité qu'ont exposée Nos précédentes Lettres Encycliques, Nous voulons dire *de tout restaurer en Jésus-Christ*. Car, qui ne tient pour

(2) Isai., XIV, 1.

(3) Isai., XIV, 5 et 7.

établi qu'il n'est route ni plus sûre ni plus facile que Marie, par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus-Christ, et obtenir, moyennant Jésus-Christ, cette parfaite adoption des fils, qui fait saint et sans tache sous le regard de Dieu ? Certes, s'il a été dit avec vérité à la Vierge : *Bienheureuse qui avez cru, car les choses s'accompliront qui vous ont été dites par le Seigneur* (4), savoir qu'elle concevrait et enfanterait le Fils de Dieu ; si, conséquemment, elle a accueilli dans son sein celui qui par nature est Vérité, de façon que, *engendré dans un nouvel ordre et par une nouvelle naissance. . invisible en lui-même, il se rendit visible dans notre chair* (5) ; du moment que le Fils de Dieu est *l'auteur et le consommateur de notre foi*, il est de toute nécessité que Marie soit dite participante des divins mystères, et en quelque sorte leur gardienne, et que sur elle aussi, comme sur le plus noble fondement après Jésus-Christ, repose la foi de tous les siècles.

Comment en serait-il autrement ? Dieu n'eût-il pu, par une autre voie que Marie, nous octroyer le réparateur de l'humanité et le fondateur de la foi ? Mais, puisqu'il a plu à l'éternelle Providence que l'Homme-Dieu nous fût donné par la Vierge, et puisque celle-ci, l'ayant eu de la féconde vertu du divin Esprit, l'a porté dans son sein, que reste-t-il si ce n'est que nous recevions Jésus des mains de Marie ? Aussi, voyons-nous que dans les Saintes-Ecritures, partout où est *prophétisée la grâce qui doit nous advenir*, partout aussi, ou peu s'en faut, le Sauveur des hommes y apparaît en compagnie de sa sainte Mère. Il sortira, l'agneau dominateur de la terre, mais de la pierre du désert ; elle montera, la fleur, mais de la tige de Jessé. A voir, dans l'avenir, Marie écraser la tête du serpent, Adam contient les larmes que la malédiction arrachait à son cœur. Marie occupe la pensée de Noé dans les flancs de l'arche libératrice ; d'Abraham empêché d'immoler son fils ; de Jacob, contemplant l'échelle, où mon-

(4) Luc., I, 45.

(5) S. Leo M. Serm., 2., de *Nativ. Domini*, c. II.

tent et d'où descendent les anges ; de Moïse, en admiration devant le buisson qui brûle sans se consumer ; de David chantant et sautant en conduisant l'arche divine ; d'Elie, apercevant la petite nuée qui monte de la mer. Et, sans nous étendre davantage, nous trouvons en Marie, après Jésus, la fin de la loi, la vérité des images et des oracles.

Qu'il appartienne à la Vierge, surtout à elle, de conduire à la connaissance de Jésus, c'est de quoi l'on ne peut douter, si l'on considère, entre autres choses, que, seule au monde, elle a eu avec lui, dans une communauté de toit et dans une familiarité intime de trente années, ces relations étroites qui sont de mise entre une mère et son fils. Les admirables mystères de la naissance et de l'enfance de Jésus, ceux notamment qui se rapportent à son incarnation, principe et fondement de notre foi, à qui ont-ils été plus amplement dévoilés qu'à sa Mère ? *Elle conservait et repassait dans son cœur ce qu'elle avait vu de ses actes à Bethléem, ce qu'elle en avait vu à Jérusalem dans le temple ; mais initiée encore à ses conseils et aux desseins secrets de sa volonté, elle a vécu, doit-on dire, la vie même de son Fils. Non, personne au monde comme elle n'a connu à fond Jésus : personne n'est meilleur maître et meilleur guide pour faire connaître Jésus.*

Il suit de là, et Nous l'avons déjà insinué, que personne ne la vaut, non plus, pour unir les hommes à Jésus. Si, en effet, selon la doctrine du divin Maître, *la vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ* (6) : comme nous parvenons par Marie à la connaissance de Jésus-Christ, par elle aussi, il nous est plus facile d'acquérir la vie dont il est le principe et la source. Et maintenant, pour peu que nous considérions combien de motifs, et combien pressants, invitent cette Mère très sainte à nous donner largement de l'abondance de ces trésors, quels surcroîts n'y puisera pas notre espérance !

Marie n'est-elle pas la Mère de Dieu ? Elle est donc aussi

(6) Joann., xvii, 3.

notre Mère.—Car, un principe à poser, c'est que Jésus, Verbe fait chair, est en même temps le sauveur du genre humain. Or, en tant que Dieu-Homme, il a un corps comme les autres hommes en tant que rédempteur de notre race, un corps *spirituel*, ou, comme on dit, *mystique*, qui n'est autre que la société des chrétiens liés à lui par la foi. *Nombreux comme nous sommes, nous faisons un seul corps en Jésus-Christ* (7). Or, la Vierge n'a pas seulement conçu le Fils de Dieu afin que, recevant d'elle la nature humaine, il devint homme ; mais afin qu'il devint encore, moyennant cette nature reçue d'elle, le sauveur des hommes. Ce qui explique la parole des anges aux bergers ; *Un sauveur vous est né, qui est le Christ, le Seigneur* (8). Aussi, dans le chaste sein de la Vierge, où Jésus a pris une chair mortelle, là même il s'est adjoint un corps *spirituel*, formé de tous ceux qui devaient croire en lui ; et l'on peut dire que, tenant Jésus dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie. Nous tous donc, qui unis au Christ, sommes, comme parle l'Apôtre, *les membres de son corps, issus de sa chair et de ses os* (9), nous devons nous dire originaires du sein de la Vierge, d'où nous sortîmes un jour à l'instar d'un corps attaché à sa tête. C'est pour cela que nous sommes appelés, en un sens spirituel, à la vérité, et tout mystique, les fils de Marie, et qu'elle est, de son côté, notre Mère à tous : *Mère selon l'esprit, mère véritable néanmoins des membres de Jésus-Christ, que nous sommes nous-mêmes* (10). Si donc la bienheureuse Vierge est tout à la fois mère de Dieu et des hommes, qui peut douter qu'elle ne s'emploie de toutes ses forces, auprès de son Fils, *tête du corps de l'Eglise* (11), afin qu'il répande

(7) Rom., XII, 5.

(8) Luc., II, 11.

(9) Ephes., v, 30.

(10) S. Aug., L. de S. Virginitate, c. VI, 6.

(11) Coloss., I, 18.

sur nous qui sommes ses membres, les dons de sa grâce, celui notamment de le connaître et *de vivre par lui* (12) ?

Mais il n'est pas seulement à la louange de la Vierge qu'elle a fourni *la matière de sa chair au Fils unique de Dieu, devant naître avec des membres humains* (13), et qu'elle a ainsi préparé une victime pour le salut des hommes ; sa mission fut encore de la garder, cette victime, de la nourrir et de la présenter, au jour voulu, à l'autel. Aussi, entre Marie et Jésus, perpétuelle société de vie et de souffrance, qui fait qu'on peut leur appliquer à égal titre cette parole du Prophète : *Ma vie s'est consumée dans la douleur et mes années dans les gémissements* (14). Et quand vint pour Jésus l'heure suprême, on vit la Vierge *debout auprès de la croix, saisie sans doute par l'horreur du spectacle, heureuse pourtant de ce que son Fils s'immolait pour le salut du genre humain, et d'ailleurs participant tellement à ses douleurs, que de prendre sur elle les tourments qu'il endurait lui eût paru, si la chose eût été possible, infiniment préférable* (15). La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrances entre Marie et Jésus, c'est que Marie *mérita très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue* (16), et partant, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang.

Certes, l'on ne peut dire que la dispensation de ces trésors ne soit un droit propre et particulier de Jésus-Christ, car ils sont le fruit exclusif de sa mort, et lui-même est, de par sa nature, le médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, en raison de cette société de douleurs et d'angoisses, déjà mentionnée, entre la Mère et le Fils, il a été donné à cette auguste Vierge

(12) I Joann., IV, 9.

(13) S. Bed. Ven. L. IV, in Luc., XI.

(14) Ps. xxx, 11.

(15) S. Bonav., I Sent., d. 48, ad Litt., dub. 4.

(16) Eadmeri Mon., *De Excellentia Virg. Mariae*, c. IX.

d'être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier (17). La source est donc Jésus-Christ : de la plénitude de qui nous avons tous reçu (18) ; par qui tout le corps, lié et rendu compact moyennant les jointures de communication, prend les accroissements propres au corps et s'édifie dans la charité (19). Mais Marie, comme le remarque fort justement saint Bernard, est l'aqueduc (20) ; ou, si l'on veut, cette partie médiane qui a pour propre de rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et efficacités de la tête, Nous voulons dire le cou. Oui dit saint Bernardin de Sienne, elle est le cou de notre chef, moyennant lequel celui-ci communique à son corps mystique tous les dons spirituels (21). Il s'en faut donc grandement, on le voit, que Nous attribuions à la Mère de Dieu une vertu productrice de la grâce, vertu qui est de Dieu seul. Néanmoins, parce que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ, et qu'elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite de congruo, comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité de condigno, et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces. Lui, Jésus, siège à la droite de la majesté divine dans la sublimité des cieux (22). Elle, Marie, se tient à la droite de son Fils : refuge si assuré et secours si fidèle contre tous les dangers, que l'on n'a rien à craindre, à désespérer de rien sous sa conduite, sous ses auspices, sous son patronage, sous son guide (23).

Ces principes posés, et pour revenir à notre dessein, qui ne reconnaîtra que c'est à juste titre que Nous avons affirmé de

(17) Pius IX, in Bull. *Ineffabilis*.

(18) Joann., I, 16.

(19) Ephes., IV, 16.

(20) Serm. de temp., in Nativ. B. V., *De Aqueductu*, n 4.

(21) Quadrag., de Evangelio aeterno, Serm. X, a, 3. c. III.

(22) Herbr., I, 3.

(23) Pius IX, in Bull. *Ineffabilis*.

Marie que, compagne assidue de Jésus, de la maison de Nazareth au plateau du Calvaire ; initié, plus que tout autre, aux secrets de son cœur ; dispensatrice, comme de droit maternel, des trésors de ses mérites ; elle est, pour toutes ces causes, d'un secours très certain et très efficace pour arriver à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ ? Ces hommes, hélas ! nous en fournissent dans leur conduite une preuve trop péremptoire, qui, séduits par les artifices du démon, ou trompés par de fausses doctrines, croient pouvoir se passer du secours de la Vierge. Infortunés, qui négligent Marie sous prétexte d'honneur à rendre à Jésus-Christ ! Comme si l'on pouvait trouver l'enfant autrement qu'avec la Mère !

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, c'est à ce but que doivent surtout viser toutes les solennités qui se préparent partout en l'honneur de la sainte et Immaculée Conception de Marie. Nul hommage, en effet, ne lui est plus agréable, nul ne lui est plus doux, que si nous connaissons et aimons véritablement Jésus-Christ. Que les foules emplissent donc les temples, qu'il se célèbre des fêtes pompeuses, qu'il y ait des réjouissances publiques : ce sont choses éminemment propres à raviver la foi. Mais nous n'aurons là, s'il ne s'y ajoute les sentiments du cœur, que pure forme, que simples apparences de piété. A ce spectacle, la Vierge, empruntant les paroles de Jésus-Christ, nous adressera ce juste reproche : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* (24).

Car enfin, pour être de bon aloi, le culte de la Mère de Dieu doit jaillir du cœur ; les actes du corps n'ont ici utilité ni valeur, s'ils sont isolés des actes de l'âme. Or, ceux-ci ne peuvent se rapporter qu'à un seul objet, qui est que nous observions pleinement ce que le divin Fils de Marie commande. Car, si l'amour véritable est celui-là seul qui a la vertu d'unir les volontés, il est de toute nécessité que nous ayons cette même volonté avec Marie, de servir Jésus, notre Seigneur. La recommandation que fit cette Vierge très prudente aux serviteurs

(24) Matth., xv, 8.

des noces de Cana, elle nous l'adresse à nous-mêmes : *Faites tout ce qu'il vous dira* (25). Or, voici la parole de Jésus-Christ : *Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements* (26). Que chacun se persuade donc bien de cette vérité, que si sa piété à l'égard de la bienheureuse Vierge ne le retient pas de pécher ou ne lui inspire pas la volonté d'amender une vie coupable, c'est là une piété fallacieuse et mensongère, dépourvue qu'elle est de son effet propre et de son fruit naturel.

Que si quelqu'un désire à ces choses une confirmation, il est facile de la trouver dans le dogme même de la conception immaculée de Marie. Car, pour omettre la tradition, source de vérité, aussi bien que la sainte Ecriture, comment cette persuasion de l'immaculée conception de la Vierge a-t-elle paru de tout temps si conforme au sens catholique, qu'on a pu la tenir comme incorporée et comme innée à l'âme des fidèles ? *Nous avons en horreur de dire de cette femme*—c'est la réponse de Denys le Chartreux — *que, devant écraser un jour la tête du serpent, elle ait jamais été écrasée par lui, et que, mère de Dieu, elle ait jamais été fille du démon* (27). Non, l'intelligence chrétienne ne pouvait se faire à cette idée, que la chair du Christ, sainte, sans tache et innocente, eût pris origine au sein de Marie, d'une chair ayant jamais, ne fût-ce que pour un rapide instant, contracté quelque souillure. Et pourquoi cela, si ce n'est qu'une opposition infinie sépare Dieu du péché ? C'est là, sans contredit, l'origine de cette conviction commune à tous les chrétiens, que Jésus-Christ, avant même que, revêtu de la nature humaine, *il nous lavât de nos péchés dans son sang*, dut accorder à Marie cette grâce et ce privilège spécial d'être préservée et exemptée, dès le premier instant de sa conception, de toute contagion de la tache originelle.— Si donc Dieu a en telle horreur le péché, que d'avoir

(25) Joann., II, 5.

(26) Matth., XIX, 17.

(27) Sent. d., 3, q. 1.

voulu affranchir la future Mère de son Fils, non seulement de ces taches qui se contractent volontairement, mais, par une faveur spéciale et en prévision des mérites de Jésus-Christ, de cette autre encore, dont une sorte de funeste héritage nous transmet à nous tous, les enfants d'Adam, la triste marque ; qui peut douter que ce ne soit un devoir, pour quiconque prétend gagner par ses hommages le Cœur de Marie, de corriger ce qu'il peut y avoir en lui d'habitudes vicieuses et dépravées, et de dompter les passions qui l'incitent au mal ?

Quiconque veut en outre, et qui ne doit le vouloir ? que sa dévotion envers la Vierge soit digne d'elle et parfaite, doit aller plus loin, et tendre, par tous les efforts, à l'imitation de ses exemples. C'est une loi divine, en effet, que ceux-là seuls obtiennent l'éternelle béatitude, qui se trouvent avoir reproduit en eux, par une fidèle imitation, la forme de la patience et de la sainteté de Jésus-Christ : *car ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit l'aîné entre plusieurs frères* (28). Mais telle est généralement notre infirmité, que la sublimité de cet exemplaire aisément nous décourage. Aussi a-ce été, de la part de Dieu, une attention toute providentielle, que de nous en proposer un autre aussi rapproché de Jésus-Christ, qu'il est permis à l'humaine nature, et néanmoins merveilleusement accommodé à notre faiblesse. C'est la Mère de Dieu, et nulle autre. *Telle fut Marie, dit à ce sujet saint Ambroise, que sa vie, à elle seule, est pour tous un enseignement. D'où il conclut avec beaucoup de justesse : Ayez donc sous vos yeux, dépeintes comme dans une image, la virginité et la vie de la bienheureuse Vierge, laquelle réfléchit, ainsi qu'un miroir, l'éclat de la pureté et la forme même de la vertu* (29).

Or, s'il convient à des fils de ne laisser aucune des vertus de cette Mère très sainte sans l'imiter, toutefois désirons-Nous

(28) Rom., VIII, 29.

(29) *De Virginib.*, L. II, c. II.

que les fidèles s'appliquent de préférence aux principales et qui sont comme les nerfs et les jointures de la vie chrétienne, Nous voulons dire la foi, l'espérance et la charité à l'égard de Dieu et du prochain. Vertus, dont la vie de Marie porte, dans toutes ses phases, la rayonnante empreinte, mais qui atteignent à leur plus haut degré de splendeur, dans le temps qu'elle assista son Fils mourant. — Jésus est cloué à la croix, et on lui reproche, en le maudissant, *de s'être fait le Fils de Dieu* (30). Marie, elle, avec une indéfectible constance, reconnaît et adore en lui la divinité. Elle l'ensevelit après sa mort, mais sans douter un seul instant de sa résurrection. Quant à la charité dont elle brûle pour Dieu, cette vertu va jusqu'à la rendre participante des tourments de Jésus-Christ et l'associée de sa passion ; avec lui, d'ailleurs, et comme arrachée au sentiment de sa propre douleur, elle implore pardon pour les bourreaux, malgré ce cri de leur haine : *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants* (31).

Mais, afin que l'on ne croie pas que Nous ayons perdu de vue Notre sujet, qui est le mystère de l'Immaculée Conception, que de secours efficaces n'y trouve-t-on pas et dans leur propre source, pour conserver ces mêmes vertus et les pratiquer comme il convient ! D'où partent, en réalité, les ennemis de la religion pour semer tant et de si graves erreurs, dont la foi d'un si grand nombre se trouve ébranlée ? Ils commencent par nier la chute primitive de l'homme et sa déchéance. Pures fables, donc, que la tache originelle, et tous les maux qui en ont été la suite : les sources de l'humanité viciées, viciant à leur tour toute la race humaine ; conséquemment, le mal introduit parmi les hommes, et entraînant la nécessité d'un rédempteur. Tout cela rejeté, il est aisé de comprendre qu'il ne reste plus de place ni au Christ, ni à l'Eglise, ni à la grâce, ni à quoi que ce soit qui passe la nature. C'est l'édifice de la foi renversé de fond en comble. — Or, que les

(30) Joann., XIX, 7.

(31) Matth., XXVII, 25.

peuples croient et qu'ils professent que la Vierge Marie a été dès le premier instant de sa conception, préservée de toute souillure : dès lors, il est nécessaire qu'ils admettent et la faute originelle, et la réhabilitation de l'humanité par Jésus-Christ, et l'Évangile et l'Église, et enfin la loi de la souffrance ; en vertu de quoi tout ce qu'il y a de *rationalisme* et de *matérialisme* au monde est arraché par la racine et détruit, et il reste cette gloire à la sagesse chrétienne d'avoir conservé et défendu la vérité. — De plus, c'est une perversité commune aux ennemis de la foi, surtout à notre époque, de répudier, et de proclamer qu'il les faut répudier, tout respect et toute obéissance à l'égard de l'autorité de l'Église, voire même de tout pouvoir humain, dans la pensée qu'il leur sera plus facile ensuite de venir à bout de la foi. C'est ici l'origine de l'*anarchisme*, doctrine la plus nuisible et la plus pernicieuse qui soit à toute espèce d'ordre, naturel et surnaturel. Or, une telle peste, également fatale à la société et au nom chrétien, trouve sa ruine dans le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, par l'obligation qu'il impose de reconnaître à l'Église un pouvoir, devant lequel non seulement la volonté ait à plier, mais encore l'esprit. Car, c'est par l'effet d'une soumission de ce genre que le peuple chrétien adresse cette louange à la Vierge : *Vous êtes toute belle, ô Marie, et la tache originelle n'est point en vous* (32).—Et par là se trouve justifié une fois de plus ce que l'Église affirme d'elle, que *seule elle a exterminé les hérésies dans le monde entier*.

Que si la foi, comme dit l'Apôtre, n'est pas autre chose que *le fondement des choses à espérer* (33), on conviendra aisément que par le fait que l'Immaculée Conception de Marie confirme notre foi, par là aussi elle ravive en nous l'espérance. D'autant plus que si la Vierge a été affranchie de la tache originelle, c'est parce qu'elle devait être la Mère

(32) Grad. Miss. in festo Imm. Concept.

(33) Hebr., xi, 1.

du Christ ; or, elle fut Mère du Christ, afin que nos âmes pussent revivre à l'espérance.

Et, maintenant, pour omettre ici la charité à l'égard de Dieu, qui ne trouverait dans la contemplation de la Vierge immaculée, un stimulant à garder religieusement le précepte de Jésus-Christ, celui qu'il a déclaré sien par excellence, savoir que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous a aimés ? *Un grand signe* — c'est en ces termes que l'apôtre saint Jean décrit une vision divine — *un grand signe est apparu dans le ciel : Une femme, revêtue du soleil, ayant sous ses pieds la lune, et autour de sa tête une couronne de douze étoiles* (34). Or nul n'ignore que cette femme signifie la Vierge Marie qui, sans atteinte pour son intégrité, engendra notre Chef. Et l'Apôtre de poursuivre : *Ayant un fruit en son sein, l'enfantement lui arrachait de grands cris et lui causait de cruelles douleurs* (35). Saint Jean vit donc la très sainte Mère de Dieu au sein de l'éternelle béatitude, et toutefois en travail d'un mystérieux enfantement. Quel enfantement ? Le nôtre assurément, à nous qui, retenus encore dans cet exil, avons besoin d'être engendrés au parfait amour de Dieu et à l'éternelle félicité. Quant aux douleurs de l'enfantement, elles marquent l'ardeur et l'amour avec lesquels Marie veille sur nous du haut du ciel, et travaille, par d'infatigables prières, à porter à sa plénitude le nombre des élus.

C'est Notre désir que tous les fidèles s'appliquent à acquérir cette vertu de charité, et profitent surtout pour cela des fêtes extraordinaires qui vont se célébrer en l'honneur de la conception immaculée de Marie. Avec quelle rage, avec qu'elle frénésie n'attaque-t-on pas aujourd'hui Jésus-Christ et la religion qu'il a fondée ! Quel danger donc pour un grand nombre, danger actuel et pressant, de se laisser entraîner aux envahissements de l'erreur et de perdre la foi ? C'est pourquoi *que celui qui pense être debout prenne garde*

(34) Apoc., XII, 1.

(35) Apoc., XII, 2.

de tomber (36). Mais que tous aussi adressent à Dieu, avec l'appui de la Vierge, d'humbles et instantes prières, afin qu'il ramène au chemin de la vérité ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. Car, Nous savons d'expérience que la prière qui jaillit de la charité et qui s'appuie sur l'intercession de Marie, n'a jamais été vaine. Assurément, il n'y a pas à attendre que les attaques contre l'Eglise cessent jamais : *car il est nécessaire que des hérésies se produisent, afin que les âmes de foi éprouvée soient manifestées parmi vous* (37). Mais la Vierge ne laissera pas, de son côté, de nous soutenir dans nos épreuves, si dures soient-elles, et de poursuivre la lutte qu'elle a engagée dès sa conception, en sorte que quotidiennement nous pourrions répéter cette parole : *Aujourd'hui a été brisée par elle la tête de l'antique serpent* (38).

Et afin que les trésors des grâces célestes, plus largement ouverts que d'ordinaire, nous aident à joindre l'imitation de la bienheureuse Vierge aux hommages que nous lui rendons, plus solennels, durant toute cette année ; et afin que nous arrivions plus facilement ainsi à tout restaurer en Jésus-Christ ; conformément à l'exemple de Nos prédécesseurs, au début de leur pontificat, nous avons résolu d'accorder à tout l'univers une indulgence extraordinaire, sous forme de jubilé.

C'est pourquoi, Nous appuyant sur la miséricorde du Dieu tout-puissant et sur l'autorité des bienheureux apôtres, Pierre et Paul ; au nom de ce pouvoir de lier et de délier qui Nous a été confié, malgré Notre indignité ; à tous et à chacun des fidèles de l'un et l'autre sexe, résidant dans cette ville de Rome, ou s'y trouvant de passage, qui auront visité trois fois les quatre basiliques patriarcales, à partir du 1er dimanche de la quadragésime, 21 février, jusqu'au 2 juin inclusivement, jour où se célèbre la solennité du Très-Saint-Sacrement, et qui, pendant un certain temps, auront pieusement

(36) I Cor., x, 12.

(37) I Cor., xi, 19.

(38) Off. Imm. Conc. in II Vesp. ad *Magnif.*

prié pour la liberté et l'exaltation de l'Eglise catholique et du Siège apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la concorde de tous les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, et selon Nos intentions ; qui auront, durant la période indiquée et hors des jours compris dans l'indult quadragésimal, jeûné une fois, ne faisant usage que d'aliments maigres; (N.B.) qui, ayant confessé leurs péchés, auront reçu le sacrement de l'Eucharistie ; de même, à tous les autres, de tout pays, résidant hors de Rome, qui, durant la période susdite, ou dans le cours de trois mois, à déterminer exactement par l'ordinaire, et même non continus, s'il le juge bon pour la commodité des fidèles, et en tout cas, avant le 8 décembre, auront visité trois fois l'église cathédrale ou à son défaut, l'église paroissiale, ou à son défaut encore la principale église du lieu ; et qui auront dévotement accompli les autres œuvres ci-dessus indiquées ; — Nous concédons et accordons l'indulgence plénière de tous leurs péchés ; permettant aussi que cette indulgence, gagnable une fois, puisse être appliquée, par manière de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette vie en grâce avec Dieu.

Nous accordons en outre que les voyageurs de terre et de mer, en accomplissant, dès leurs retours à leur domicile, les œuvres marquées plus haut, puissent gagner la même indulgence.

Aux confesseurs approuvés de fait par leurs propres ordinaires, Nous donnons la faculté de commuer en d'autres œuvres de piété celles prescrites par Nous ; et ce, en faveur des réguliers de l'un et de l'autre sexe et de toutes les autres personnes, quelles qu'elles soient, qui ne pourraient accomplir ces dernières, avec faculté aussi de dispenser de la communion ceux des enfants qui n'auraient pas encore été admis à la recevoir.

De plus, à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclé-

(N. B.) Il s'agit ici du *maigre strict* ; " esurialibus tantum cibis utentes ", dit le texte latin de l'Encyclique.

siastiques, soit réguliers, soit séculiers, de quelque Ordre ou Institut que ce soit, y inclus ceux qui demandent une mention spéciale, Nous accordons la permission de se choisir, pour l'effet dont il s'agit, un prêtre quelconque, tant régulier que séculier, entre les prêtres effectivement approuvés (et de cette faculté pourront user encore les religieuses, les novices et autres personnes habitant les monastères cloîtrés, pourvu que le confesseur, dans ce cas, soit approuvé pour les religieuses), lequel prêtre, les personnes susdites se présentant à lui, pendant la période marquée, et lui faisant leur confession, avec l'intention de gagner l'indulgence du jubé, et d'accomplir les autres œuvres qui y sont requises, pourra, pour cette fois seulement et uniquement au for de la conscience, les absoudre de toute excommunication, suspense et autres sentences et censures ecclésiastiques, portées et infligées pour quelque cause que ce soit, par la loi ou par le juge, même dans les cas réservés *d'une manière spéciale*, qu'ils le soient à n'importe qui, fût-ce au Souverain-Pontife et au Siège apostolique, ainsi que tous péchés ou délits réservés aux ordinaires et à Nous-même et au Siège apostolique, non toutefois sans avoir enjoint au préalable une pénitence salutaire, et tout ce que le droit prescrit qui soit enjoint, et, s'il s'agit d'hérésie, sans l'abjuration et la rétractation des erreurs exigées par le droit ; de commuer, en outre, toutes espèces de vœux, même émis sous serment et réservés au Siège apostolique (exception faite de ceux de chasteté, d'entrée en religion, ou emportant une obligation acceptée par un tiers), de commuer ces vœux, disons-Nous, en d'autres œuvres pieuses et salutaires, et s'il s'agit de pénitents constitués dans les ordres, et même réguliers, de les dispenser de toute irrégularité contraire à l'exercice de l'ordre ou à l'avancement à quelque ordre supérieur, mais contractée seulement pour violation de censure. — Nous n'entendons pas, d'ailleurs, par les présentes, dispenser des autres irrégularités, quelles qu'elles soient et contractées de quelque façon que ce soit, ou par délit ou par défaut, soit publique soit occulte, ou par chose infamante,

ou par quelque autre incapacité ou inhabilité ; comme Nous ne voulons pas non plus déroger à la Constitution promulguée par Benoît XIV, d'heureuse mémoire, laquelle débute par ces mots *Sacramentum penitentiae* avec les déclarations y annexées ; ni enfin que les présentes puissent ou doivent être d'aucune espèce d'utilité à ceux que Nous-même et le Siège apostolique, ou quelque prélat ou juge ecclésiastique aurait nommément excommuniés, suspendus, interdits, ou déclarés sous le coup d'autres sentences ou censures, ou qui auraient été publiquement dénoncés, à moins qu'ils n'aient donné satisfaction, durant la période susdite, et qu'ils ne se soient accordés, s'il y avait lieu, avec les parties.

A quoi il Nous plaît d'ajouter que Nous voulons et accordons que, même durant tout le temps du jubilé, chacun garde intégralement le privilège de gagner, sans en excepter les plénières, toutes les indulgences accordées par Nous ou par Nos prédécesseurs.

Nous mettons fin à ces lettres, Vénérables Frères, en exprimant à nouveau la grande espérance que Nous avons au cœur, qui est que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé, accordé par Nous sous les auspices de la Vierge immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-Christ reviendront à lui, et que reflourira, dans le peuple chrétien, l'amour des vertus et l'ardeur de la piété. Il y a cinquante ans, quand Pie IX, Notre prédécesseur, déclara que la conception immaculée de la bienheureuse Mère de Jésus-Christ devait être tenue de foi catholique, on vit, Nous l'avons rappelé, une abondance incroyable de grâces se répandre sur la terre, et un accroissement d'espérance en la Vierge amener partout un progrès considérable dans l'antique religion des peuples. Qu'est-ce donc qui nous empêche d'attendre quelque chose de mieux encore pour l'avenir ? Certes, nous traversons une époque funeste, et nous avons le droit de pousser cette plainte du prophète : *Il n'est plus de vérité, il n'est plus de miséricorde, Il n'est plus de science de Dieu sur la terre. La malédiction et le mensonge et l'homicide et le vol et*

l'adultère débordent partout (39). Cependant, du milieu de ce qu'on peut appeler un déluge de maux, l'œil contemple, semblable à un arc-en-ciel, la Vierge très clémente, arbitre de paix entre Dieu et les hommes. *Je placerai un arc dans la nue et il sera un signe d'alliance entre moi et la terre* (40). Que la tempête se déchaîne donc, et qu'une nuit épaisse enveloppe le ciel : nul ne doit trembler. La vue de Marie apaisera Dieu et il pardonnera. *L'arc-en-ciel sera dans la nue, et à le voir, je me souviendrai du pacte éternel* (41). *Et il n'y aura plus de déluge pour engloutir toute chair* (42). Nul doute que si nous nous confions, comme il convient, en Marie, surtout dans le temps que nous célébrerons avec une plus ardente piété son immaculée conception, nul doute, disons-Nous, que nous ne sentions qu'elle est toujours cette Vierge très puissante *qui, de son pied virginal, a brisé la tête du serpent* (43).

Comme gage de ces grâces, Vénérables Frères, Nous vous accordons dans le Seigneur, avec toute l'effusion de Notre cœur, à vous, et à vos peuples, le Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2 février 1904, de Notre Pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

(39) Os., IV, 1, 2.

(40) Gen., IX, 13.

(41) Ib., 16.

(42) Ib., 15.

(43) Off. Imm. Conc. B. M. V.